



## ARRETE

### DEROGATION A L'ARRETE N°AR01\_2023\_0129 DU 04 AVRIL 2023 RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

#### Réalisation de bétonnage sur la voie ferroviaire rue Joseph Renucci

**N°AR01\_2023\_0239**

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et suivants ;

Vu l'arrêté n°AR01\_2023\_0129 du 04 avril 2023 (R.D. du 13 avril 2023) relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, et notamment l'article 7 portant sur les travaux de chantier ;

Considérant la demande émise par AK BATIMENT le 07 juin 2023 de pouvoir bénéficier d'une dérogation aux dispositions de l'arrêté susvisé pour des travaux de bétonnage de l'infrastructure ferroviaire rue Joseph Renucci 92370 Chaville, le mardi 20 juin de 01h00 à 04h00 ;

Considérant la nécessité d'adopter un arrêté dérogatoire à l'arrêté susvisé afin de permettre le bon déroulement desdits travaux, en raison de l'amplitude horaire exceptionnelle induite par la réalisation de ces derniers ;

## ARRETE

**Article 1 :** Par dérogation aux horaires fixés par l'arrêté n°AR01\_2023\_0129 du 04 avril 2023, les travaux de bétonnage pour l'infrastructure ferroviaire, rue Joseph Renucci à Chaville, se dérouleront le 20 juin 2023, de 01h00 à 04h00.

**Article 2 :** Madame la responsable de la Police municipale, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté est transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Il est publié sur le site de la Commune.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté est adressée à :

- AK BATIMENT 244 Avenue Aristide Briand 93320 Les Pavillons sous Bois
- Services techniques de la ville de Chaville ;
- Service de la Police municipale de la ville de Chaville ;
- Commissariat de police de Sèvres.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Chaville, le 12 juin 2023

Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 15/06/2023  
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)



Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville

Publication le : 22 juin 2023